

Décisions d'aptitude médico-psychologique militaire initiale par le médecin des forces : apport de la concertation pluridisciplinaire avec les spécialistes des hôpitaux des armées

Type de contenu : Texte

Type de médiation : b

Type de support : Ressource dématérialisée

Titre(s) : Décisions d'aptitude médico-psychologique militaire initiale par le médecin des forces : apport de la concertation pluridisciplinaire avec les spécialistes des hôpitaux des armées / Nolwenn Gentil – De Gouzillon De Belizal ; sous la direction du Dr Devie Permal-Toulcanon

Est une reproduction de : Décisions d'aptitude médico-psychologique militaire initiale par le médecin des forces : apport de la concertation pluridisciplinaire avec les spécialistes des hôpitaux des armées Nolwenn Gentil – De Gouzillon De Belizal 2023 1 vol. (114 f.)

Auteur(s) : Gentil – de Gouzillon de Belizal, Nolwenn (1996-....)

Autre(s) auteur(s) : Permal Toulcanon, Dévie (19..-....)

Université Paris-Saclay 2020-....

Université Paris-Saclay Faculté de médecine Le Kremlin-Bicêtre, Val-de-Marne 2020-....

Production : 2023

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. f. 93-95 (40 réf.)

Note de thèses et écrits académiques : Reproduction de Thèse d'exercice Médecine université Paris-Saclay 2023

Résumé ou extrait : Introduction : Au sein du milieu militaire, les soldats sont soumis à de nombreuses contraintes environnementales, physiques et psychiques, pouvant précipiter l'apparition de troubles psychiatriques. Par leur activité d'expertise, les médecins des armées garantissent aux forces de pouvoir compter sur des combattants aptes sur le plan médical pour réaliser leur mission. L'évaluation de la santé mentale est consubstantielle de toute détermination de l'aptitude à servir. A l'antenne d'expertise médicale initiale (AEMI) de Vincennes, des staffs de télé-expertise entre médecins des forces et psychiatres militaires exerçant dans les hôpitaux d'instruction des armées d'Ile de France ont vu le jour en mars 2020 afin de faciliter les demandes d'avis sapsiteurs psychiatriques au profit des candidats à l'engagement. Matériel et méthodes : Nous avons réalisé une étude d'évaluation des pratiques professionnelles, observationnelle, et rétrospective dans le cadre de la visite d'expertise médicale initiale (VEMI) à l'AEMI de Vincennes entre le 1er mai 2020 et le 1er novembre 2021, en nous focalisant sur les dossiers des candidats classés inaptes sur le plan psychique (statut P5) ou présentés en staff de téléexpertise psychiatrique. L'objectif principal est de repérer des critères cliniques et médico-

biographiques permettant au médecin des forces de statuer sur l'aptitude médico-psychologique à l'engagement. Résultats : Au total, 272 dossiers ont été étudiés. 88% des candidats ont été déclarés inaptes (P5), dont 130 à l'issue de la VEMI (48%), 68 à l'issue du staff (25%) et 16 à l'issue d'un entretien avec le psychiatre. Les critères significativement associés à un classement P5 à l'issue de la VEMI sont l'antécédent de tentative de suicide ($p=0.019$), les troubles de l'usage du cannabis (p